



Contribution au Manifeste 2009 du Parti Socialiste Européen



Pour les socialistes, la cohésion territoriale et sociale est l'avenir de l'Union européenne

Premiers signataires :

Jean-Marc AYRAULT, Patrick MARESCHAL, Alain GRALEPOIS, Martine BURON, Yannick VAUGRENARD, Jacques FLOCH, Karine DANIEL, Cyril HUNAUT, Olivier BESSIN...

En tant que socialistes, nous nous félicitons de l'initiative du PSE en vue de créer un socle de programme entre tous les socialistes européens, à travers nos différences, et en mettant en commun les valeurs de solidarité sociale qui nous rassemblent.

Nous souhaitons que le Manifeste exprime l'attachement profond des socialistes européens au développement harmonieux et équilibré de l'espace européen et leur volonté de voir amplifiée la politique de cohésion économique et sociale au bénéfice de l'ensemble des villes et régions européennes dans le respect de la diversité des territoires. Cette volonté, cet équilibre ne pourra se dégager que par une vision dynamique des évolutions des territoires, d'une volonté de projets et ce, avec un investissement majeur en formation et recherche. Pour ce faire, les différentes politiques publiques européennes doivent être réellement évaluées, coordonnées et s'appuyer sur un budget à la hauteur des ambitions de l'Union européenne. C'est en ce sens que l'Europe trouvera sa véritable légitimité auprès des citoyens européens.

Les agglomérations et les pôles d'équilibres de la région Pays de la Loire bénéficient depuis 1989 de l'effet levier des Fonds Structurels Européens pour le développement rural et la reconversion des zones urbaines et friches industrielles. En près de 20 ans, l'enveloppe européenne globale s'est élevée à plus de 670M€ et a engendré près de 2,5 milliards € de dépenses publiques nationales et locales.

A titre d'illustration pour le département de Loire Atlantique, l'intervention de l'Objectif 2 2000-2006 s'est élevée à plus de 140 millions € et contribué à la création de plus de 5000 emplois directs ainsi qu'à la réalisation de projets majeurs qui renforcent l'attractivité de la Métropole Nantes Saint-Nazaire et le dynamisme des espaces ruraux du département.

Dans ce contexte, nous souhaitons que le Manifeste, suite à la reconnaissance par le Traité de Lisbonne de la cohésion territoriale comme un des « objectifs » de l'Union européenne, préconise :

- le maintien d'une politique de cohésion territoriale au bénéfice de tous les citoyens européens, dans le respect de la diversité des territoires de l'Union européenne et des pouvoirs locaux,
- l'affirmation de son rôle comme une des réponses communes aux défis de la globalisation des échanges,
- une cohérence renforcée entre la politique de cohésion territoriale et les politiques sociales de l'Union afin d'agir efficacement en faveur de la création d'emplois, l'harmonisation fiscale, et la lutte contre les effets néfastes de la mondialisation,

- la pleine reconnaissance par l'Union du rôle des services publics - l'éducation, la santé, la protection sociale... - sur la cohésion économique et sociale des territoires.
- la nécessité de disposer d'un budget 2014-2020 « crédible » pour soutenir les politiques publiques communautaires et locales en faveur de la recherche et de l'innovation, de l'énergie et de la lutte contre le réchauffement climatique et de la cohésion sociale et territoriale,
- la création au sein de la politique de cohésion territoriale d'un volet « rural » et un volet « urbain ». Le volet urbain devra soutenir la nécessaire reconversion de sites industriels et accompagner ainsi les mutations économiques.
- la simplification des procédures et l'articulation de cette politique avec les autres politiques communautaires et notamment celles en faveur de la coopération territoriale et celle visant à l'amélioration de l'accessibilité entre les villes et régions de l'Arc Atlantique au travers du soutien de l'Union européenne aux projets d'infrastructures de transports notamment aériens, ferroviaires et maritimes,
- la définition d'une nouvelle gouvernance associant le plus en amont possible les autorités publiques locales et notamment le couple villes-régions à la définition puis à la mise en œuvre des politiques communautaires dans le respect des principes de partenariat et de subsidiarité propres à l'Union européenne. L'évolution des modes de gouvernance doit favoriser la logique de projet.